

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 19 novembre 2013
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike-River
	Richard Burcombe, maire de	Lac-Brome
	Louis Dandenault, maire de	Sutton
	Normand Delisle, maire de	Brigham
	Jacques Ducharme, maire de	Frelighsburg
	Josef Hüsler, maire de	Farnham
	Pierre Janecek, maire de	Dunham
	Yves Lévesque, maire de	Bedford (V)
	Robert Nadeau, maire d'	Abercorn
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de	Bromont
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
Mme	Lucille Robert, représentante de	Cowansville
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire de	Bedford canton
	Tom Selby, maire de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

Est absente: Mme Sylvie Raymond, East-Farnham

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général, monsieur Francis Dorion, d-g adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mot de bienvenue du préfet
3. Première période de questions du public
4. Adoption du procès-verbal du 15 octobre 2013 (Doc. A)
5. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 29 octobre (Doc. B):
 - 5.1. Recommandation pour le budget 2014
 - 5.2. Autorisation de signature de l'Addenda 1 de l'Entente intermunicipale concernant l'implantation d'un réseau d'écocentres sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi au nom et pour le compte de la MRC.
 - 5.3. Adoption du calendrier de travail pour la réalisation de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
 - 5.4. Appui à la MRC Roussillon : valorisation du verre
6. Publicité concernant la fermeture des écocentres et points de collecte des sapins de Noël
7. Rapport du comité d'aménagement du 14 novembre (Doc. C):
 - 7.1. Recommandation pour le budget 2014
 - 7.2. Proposition d'adoption du projet de règlement 06-1013 modifiant le schéma d'aménagement afin d'intégrer le territoire de la ville de Bromont
 - 7.3. Projet de colloque 2014 sur la gestion des eaux de ruissellement
 - 7.4. Chemin des Cantons : contribution financière annuelle
 - 7.5. Certificat de conformité CPTAQ dossier 406038 Farnham : Hydro-Québec
 - 7.6. Certificat de conformité CPTAQ dossier 406037 Bedford : Hydro-Québec
8. Certificats de conformités
 - 8.1. Règlements 271-2008-1-2013 (plan d'urbanisme / conforme), 264-2008-1-2013 (zonage / conforme) et 265-2008-1-2013 Bolton-Ouest (lotissement / conforme)
 - 8.2. Règlement 2013-09 Brigham (zonage / conforme)

9. Rapport du comité transport collectif et adapté du 29 octobre (Doc. D):
 - 9.1. Mise à jour des politiques du transport adapté et du transport collectif
 - 9.2. Renouvellement des contrats de transport adapté et collectif par autobus et autorisation de signature de l'Addenda 1
 - 9.3. Recommandation pour le budget 2014
10. Rapport du comité des cours d'eau du 5 novembre (Doc. E):
 - 10.1. Nomination – cours d'eau Bienvenu à Farnham
 - 10.2. Nomination – bureau des délégués Brome-Missisquoi et Haut-Richelieu – Branche 1 du cours d'eau Campbell à Sainte-Sabine
 - 10.3. Nomination – Branche 14 de la Rivière sud-ouest à Sainte-Sabine
 - 10.4. Recommandation pour le budget 2014
 - 10.5. Octroi du contrat pour effectuer les travaux d'aménagement dans le cours d'eau du Golf Inverness à Lac-Brome et autorisation de signature
 - 10.6. Modification de l'acte d'autorisation des travaux d'entretien de la branche 5 du cours d'eau North Branch à Dunham
 - 10.7. Remplacement de la Politique de déréglementation d'un cours d'eau
 - 10.8. Avis de motion - modification du règlement sur la tarification des biens et services de la MRC Brome-Missisquoi
 - 10.9. Appui à l'OBV de la Baie Missisquoi – suivi expérimental du verdissement des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles
11. Nomination – bureau des délégués Brome-Missisquoi et Haut-Richelieu – Branche 9 de la rivière Sud-Ouest
12. Demande d'appui à l'OBV Yamaska pour un projet de protection des habitats de la tortue des bois et de la salamandre pourpre (Doc. F)
13. Rapport du comité régional sécurité incendie du 31 octobre (Doc. G):
 - 13.1. Recommandation pour le budget 2014
14. Rapport du Brome-Missisquoi en santé du 13 novembre (Doc. H):
 - 14.1. Recommandation pour le budget 2014
15. Rapport du comité de l'évaluation du 29 octobre (Doc. I):
 - 15.1. Coûts exorbitants pour la modernisation des rôles d'évaluation : demande d'intervention aux unions municipales
 - 15.2. Recommandation pour le budget 2014
16. Rapport du comité administratif du 5 novembre : (Doc. J)
 - 16.1. Recommandation pour le budget 2014
 - 16.2. Avis de motion et présentation du projet de règlement 01-0114 modifiant le règlement 02-0104 modifiant le règlement 01-0101 concernant la rémunération additionnelle du préfet et préfet-suppléant
 - 16.3. Octroi du contrat 2014 pour le service de conciergerie et d'entretien ménager
17. Autorisation de signature de l'Addenda 1 de l'Entente relative à la réalisation des actions de Jeunes en Mouvement Brome-Missisquoi
18. Étude détaillée du budget 2014
 - 18.1. Ajournement de la séance
 - 18.2. Estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2013 et prévisions budgétaires 2014
 - 18.3. Reprise de la séance
19. Disposition de la Ferme expérimentale de Frelighsburg : avis d'intérêt de la MRC
20. Réception de Noël des maires : invitation
21. Opération Nez Rouge : information
22. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour novembre / décembre
23. Correspondance
24. Questions diverses :
25. Deuxième période de questions du public
26. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

385-1113

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
 APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant le point suivant « Assemblée des MRC de décembre 2013 organisée par la F.Q.M. » et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2013

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

386-1113

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉ

BUDGET 2014 DES ÉCOCENTRES : COÛT PAR MÉNAGE

387-1113

CONSIDÉRANT la création d'un réseau de 6 écocentres sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi en avril 2013, permettant ainsi à l'ensemble des citoyens de la MRC d'apporter gratuitement leurs matières aux écocentres afin de réduire l'apport au site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que les écocentres ont eu un franc succès dépassant ainsi les projections estimées;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'augmenter les heures d'ouverture et d'ajouter du personnel et des conteneurs afin de mieux desservir la population;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'augmenter l'offre tel que présentée, d'intégrer la quote-part des RDD à la quote-part des écocentres et de rembourser en totalité le déficit en 2013 estimé à 42 516 \$ dans le budget 2014 des écocentres et, en conséquence, de porter le coût à 19 \$ / ménage pour l'exercice 2014.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA 1 DE L'ENTENTE
INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN RÉSEAU
D'ÉCOCENTRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

388-1113

CONSIDÉRANT que la MRC et les six (6) pôles (Bedford, Bromont, Cowansville, Farnham, Lac-Brome et Sutton) ont ratifié *l'Entente intermunicipale concernant l'implantation d'un réseau d'écocentres sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi* en septembre 2012 (ci-après « l'Entente »);

CONSIDÉRANT que la MRC et les six (6) pôles ont tenu une rencontre le 17 octobre 2013 afin de faire le point sur les premiers six (6) mois d'opération des écocentres et de statuer sur les ajustements nécessaires pour 2014;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier l'Entente suivant les conclusions de la rencontre, notamment au niveau du salaire admissible, des frais de gestion, des conteneurs et de l'horaire.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer avec les six (6) Pôles l'Addenda 1 de l'Entente intermunicipale concernant l'implantation d'un réseau d'écocentres sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

**ADOPTION DU CALENDRIER DE TRAVAIL POUR LA RÉALISATION DE LA
RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

389-1113

CONSIDÉRANT que des délais sont prescrits par la Loi pour la réalisation de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT qu'un calendrier doit être élaboré pour établir les tâches à réaliser;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

D'adopter le calendrier de travail suivant afin d'effectuer la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Date	Tâches
Printemps 2014	Appel d'offre pour engager la firme consultant
Printemps - été - automne 2014	Élaboration du projet et des rencontres avec ICI et mun
31 octobre 2014	Adoption résolution de démarrage
Fin automne 2014 - hiver - printemps - été 2015	Rencontre des différents comités
31 octobre 2015	Adoption par résolution projet PGMR
Automne 2015	Publication sommaire du projet
Printemps 2016	Consultation publique
Fin printemps 2016	Envoie au MDDEFP
Automne 2016	PGMR adopté par règlement et en vigueur

ADOPTÉ

APPUI À LA MRC ROUSSILLON : VALORISATION DU VERRE

390-1113

CONSIDÉRANT que la MRC Roussillon a transmis au MDDEFP et à Recyc-Québec la résolution 2013-250-T leur demandant notamment d'évaluer la consigne du verre et de remédier à la situation de refoulement du verre dans les centres de tri québécois;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR LUCILE ROBERT
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la MRC Roussillon dans leur démarche auprès du MDDEFP et de Recyc-Québec afin de trouver rapidement une solution pour la valorisation du verre.

ADOPTÉ

**PUBLICITÉ CONCERNANT LA FERMETURE DES ÉCOCENTRES ET
POINTS DE COLLECTE DES SAPINS DE NOËL**

391-1113

CONSIDÉRANT que les citoyens doivent être sensibilisés à la valorisation de leurs sapins de Noël plutôt que de les enfouir;

CONSIDÉRANT qu'une publicité porte-à-porte demeure l'outil le plus efficace pour transmettre ces informations;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue dans les actions et au budget du PGMR;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUES
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat à l'entreprise *Impression Daigle*, pour l'impression d'un dépliant informant les citoyens de la fermeture des écocentres pour les mois de décembre 2013 et janvier 2014 ainsi que sur les points de collecte des sapins de Noël, au montant de 2910 \$, plus les taxes applicables et de réaliser le montage graphique évalué à 500 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser une dépense de 3 300 \$, plus les taxes applicables, pour distribuer cette publicité par médiaposte.

ADOPTÉ

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 06-1013 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT AFIN D'INTÉGRER LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

392-1113

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC Brome-Missisquoi a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508, lequel est en vigueur depuis le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que les articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent au conseil de la MRC Brome-Missisquoi de modifier son schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que le territoire de la ville de Bromont a été intégré à celui de la MRC Brome-Missisquoi en date du 1^{er} janvier 2010 par le décret gouvernemental numéro 1258-2009;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 15 octobre 2013;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU**

D'adopter le projet de règlement 06-1013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que son document d'accompagnement, tel que présenté séance tenante, le tout conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. De demander l'avis sur la modification proposée au Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupations du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

COLLOQUE SUR LA GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT EN 2014

393-1113

CONSIDÉRANT les problèmes de plus en plus courants et sévères d'érosion et de sédiments liés aux fortes pluies;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté le plan d'action triennal pour une gestion intégrée et durable de l'eau en novembre 2012;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surface (RÉGES) constitue une action majeure découlant dudit plan;

CONSIDÉRANT que le conseil a convenu de consulter l'ensemble des acteurs sur le RÉGES, soit :

- L'UPA en décembre 2013
- Les entrepreneurs en construction en janvier-février 2014
- Les municipalités locales en mars-avril 2014

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DUCHARME
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De tenir un colloque en 2014 sur la gestion des eaux de ruissellement pour faire le bilan des travaux et de la consultation et pour déterminer les actions à prendre. De prévoir un budget suffisant pour l'activité d'aménagement en 2014.

ADOPTÉ

CHEMIN DES CANTONS : CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2014

394-1113

CONSIDÉRANT que le Chemin des Cantons est un produit touristique mettant en valeur le patrimoine bâti et naturel des Cantons-de-l'Est et que des efforts majeurs de promotion et visibilité ont été réalisés pour en faire découvrir ses attraits sur ses 415 km;

CONSIDÉRANT que le tracé du Chemin dans Brome-Missisquoi comprend 7 étapes, soit 3 étapes sur la route signalisée (Bromont, Sutton et Lac-Brome) et 4 étapes hors route (Cowansville, Bedford, Stanbridge East et Frelighsburg);

CONSIDÉRANT que depuis le début de la première entente quinquennale en 2007, la MRC a financé sa cotisation annuelle du Chemin des Cantons presque entièrement par le Pacte Rural;

CONSIDÉRANT que par le biais d'une nouvelle entente quinquennale signée en 2012, la MRC s'est engagée à soutenir financièrement, au montant de 12 792 \$ par année, le Chemin des Cantons pour la période de 2012 à 2016, et ce pour l'ensemble des municipalités participantes. (Résolution numéro : 63-0212)

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU**

De soutenir financièrement en 2014, au montant de 12 792 \$, le Chemin des Cantons à même le Pacte rural 2014 (enveloppe régionale).

De discuter, en 2014, de la possibilité que cette dépense soit assumée, à compter de 2015, par le CLD dans ses budgets existants, puisqu'il s'agit d'une activité liée au développement culturel et touristique.

ADOPTÉ

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : CPTAQ DOSSIER 406038 FARNHAM :
LIGNE D'HYDRO-QUÉBEC DE BEDFORD À ST-CÉSAIRE**

395-1113

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis le 16 octobre 2013 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier de construction de la ligne de transport à 230 kV d'une longueur de 33 km entre les postes de St-Césaire et de Bedford

CONSIDÉRANT que la demande d'Hydro-Québec dans ce dossier vise à obtenir une servitude de coupe dans une érablière à Farnham (5 127 m² sur le lot 4 448 078 ptie) ;

CONSIDÉRANT que la ligne projetée traversera les municipalités de Farnham, du canton de Bedford, de St-Ignace-de-Stanbridge et de Stanbridge-East;

CONSIDÉRANT que le projet n'affectera pas davantage les activités agricoles à proximité du site et n'aura aucun impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à assurer la fiabilité du réseau électrique régional;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a donné son appui au projet par la résolution 287-0813 le 20 août 2013;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole et de coupe d'érables dans une érablière concernant le projet de ligne de transport à 230 kV d'une longueur de 33 km entre les postes St-Césaire et de Bedford est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard du dossier 406038 Farnham.

ADOPTÉ

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CPTAQ DOSSIER 406037 BEDFORD :
LIGNE D'HYDRO-QUÉBEC DE BEDFORD À ST-CÉSAIRE**

396-1113

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis le 16 octobre 2013 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier de construction de la ligne de transport à 230 kV d'une longueur de 33 km entre les postes de St-Césaire et de Bedford

CONSIDÉRANT que la demande d'Hydro-Québec dans ce dossier vise à acquérir 0,1147 ha d'une portion du lot 2160 du canton de Stanbridge, circonscription foncière de Missisquoi pour agrandir le poste situé dans le canton de Bedford et de construire un

chemin de contournement temporaire (superficie de 1,015 ha), dans le canton de Bedford, durant les travaux de construction;

CONSIDÉRANT que la ligne projetée traversera les municipalités de Farnham, du canton de Bedford, de St-Ignace-de-Stanbridge et de Stanbridge-East;

CONSIDÉRANT que le projet n'affectera pas davantage les activités agricoles effectuées à proximité du site et n'aura aucun impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à assurer la fiabilité du réseau électrique régional;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a donné son appui au projet par la résolution 287-0813 le 20 août 2013;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUES
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre qu'agricole concernant le projet de ligne de transport à 230 kV d'une longueur de 33 km entre les postes St-Césaire et de Bedford est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard du dossier 406037 Bedford.

ADOPTÉ

**CERTIFICATS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS 271-2008-1-2013;
264-2008-1-2013 ET 265-2008-1-2013 BOLTON-OUEST**

397-1113

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bolton-Ouest a transmis à la MRC le 10 septembre 2013 ses règlements numéros 271-2008-1-2013 (plan d'urbanisme); 264-2008-1-2013 (zonage) et 265-2008-1-2013 (lotissement);

CONSIDÉRANT que ces règlements modifiant respectivement les règlements 271-2008 (plan d'urbanisme), 264-2008 (zonage) et 265-2008 (lotissement) visent à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et son document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer les règlements numéros 271-2008-1-2013 (plan d'urbanisme); 264-2008-1-2013 (zonage) et 265-2008-1-2013 (lotissement) de la municipalité de Bolton-Ouest **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2013-09 BRIGHAM

398-1113

CONSIDÉRANT que la municipalité de Brigham a transmis à la MRC le 19 novembre son règlement 2013-09;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement sur le **zonage** numéro 06-101 vise à :

- Modifier les dispositions relatives aux bâtiments accessoires (usage résidentiel) ;
- Modifier les dispositions relatives aux piscines et bains à remous ;
- Remplacer les dispositions relatives aux clôtures, haies et murets ;
- Ajouter les dispositions sur les enseignes.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID**

ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement 2013-09 de la municipalité de Brigham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**MISE À JOUR DES POLITIQUES DU TRANSPORT ADAPTÉ
ET DU TRANSPORT COLLECTIF**

399-1113

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LUCILE ROBERT
ET RÉSOLU :**

De procéder aux correctifs et à l'ajout de clarification aux politiques du transport adapté et du transport collectif, tel que présenté.

ADOPTÉ

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF
PAR AUTOBUS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA 1**

400-1113

CONSIDÉRANT que la MRC a signé deux *Contrats de transport adapté et collectif par autobus* (ci-après «Contrat») à l'automne 2012 pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT lesdits Contrats peuvent être prolongés d'un an par consentement mutuel des parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le renouvellement des deux Contrats de transport adapté et collectif par autobus en modifiant les annexes 1 et 2 avec les transporteurs suivants :

- Autobus M.B.G. Lussier 9145-2839 Québec Inc.
- Les Transports scolaires Viens Inc.

D'autoriser M. Arthur Fauteux, préfet, et M. Robert Desmarais, directeur général, à signer l'Addenda 1 afin de modifier l'Annexe 1 et 2 dudit Contrat.

ADOPTÉ

NOMINATION – COURS D'EAU BIENVENU À FARNHAM

401-1113

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De mandater la firme ALPG consultants Inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Farnham relativement au cours d'eau Bienvenu, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimations des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par ALPG consultants Inc., le coût du mandat est de 3 195 \$/km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables;

Le tracé du bassin versant, le calcul des superficies contributives, la répartition du coût au prorata des superficies contributives et l'organisation de la réunion des intéressés seront effectués par le personnel de la MRC et le temps alloué spécifiquement à ces tâches sera facturé au projet, conformément au règlement de tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

ENTENTE ET NOMINATION – BUREAU DES DÉLÉGUÉS BROME-MISSISQUOI ET HAUT RICHELIEU – BRANCHE 1 DU COURS D'EAU CAMPBELL À SAINTE-SABINE

402-1113

CONSIDÉRANT qu'une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

CONSIDÉRANT que des travaux sont requis pour la branche 1 du cours d'eau Campbell à Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services de ALPG Consultants Inc. dans ce dossier, quel que soit le mode d'exercice retenu pour exercer la compétence commune des MRC Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu à l'égard de ce cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID

APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN

ET RÉSOLU:

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le Conseil de la MRC Brome-Missisquoi transmette un avis à la MRC du Haut-Richelieu à l'effet de demander son accord pour la conclusion d'une entente ayant pour objet de confier à la MRC Brome-Missisquoi l'exercice de la compétence eu égard à la demande de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Campbell formulée par la résolution 2013-05-266 de la Municipalité de Sainte-Sabine;

Qu'advenant l'accord de la MRC du Haut-Richelieu, le Conseil autorise la signature d'une telle entente par le préfet de la MRC Brome-Missisquoi ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le secrétaire-trésorier adjoint;

De mandater la firme ALPG consultants Inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Sainte-Sabine relativement à la branche 1 du cours d'eau Campbell, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par ALPG consultants Inc., le coût du mandat est de 3 195 \$/km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables;

Le tracé du bassin versant, le calcul des superficies contributives et la répartition du coût au prorata des superficies contributives, si requis, et l'organisation de la réunion des intéressés seront effectués par le personnel de la MRC Brome-Missisquoi et le temps alloué spécifiquement à cette tâche sera facturé au projet, conformément au règlement de tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

NOMINATION – BRANCHE 14 DE LA RIVIÈRE SUD-OUEST À SAINTE-SABINE

403-1113

IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER

APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK

ET RÉSOLU:

De mandater la firme ALPG consultants Inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Sainte-Sabine relativement à la branche 14 de la rivière Sud-Ouest, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la

réalisation de plans et devis en format PDF, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par ALPG consultants Inc., le coût du mandat est de 3 195 \$/km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

Le tracé du bassin versant et l'organisation de la réunion des intéressés seront effectués par le personnel de la MRC et le temps alloué spécifiquement à cette tâche sera facturé au projet, conformément au règlement de tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

**OCTROI DU CONTRAT – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
DU COURS D'EAU DU GOLF INVERNESS**

404-1113

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres par invitation le 16 octobre 2013 pour effectuer les travaux d'aménagement du cours d'eau du golf Inverness à Lac-Brome;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 4 novembre 2013 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour les travaux d'aménagement du cours d'eau du golf Inverness au plus bas soumissionnaire conforme, soit Huard Excavation Inc. au montant de 17 850,43 \$ (taxes incluses).

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer le contrat concernant le présent objet au nom et pour le compte de la MRC.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**MODIFICATION DE L'ACTE D'AUTORISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA
BRANCHE 5 DU COURS D'EAU NORTH BRANCH À DUNHAM**

405-1113

CONSIDÉRANT que la répartition des coûts aux municipalités indiquée à la résolution 313-0913 relative à l'acte d'autorisation des travaux d'entretien de la branche 5 du cours d'eau North Branch à Dunham est erronée;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De corriger la résolution 313-0913 de façon à ce que la répartition des coûts entre les municipalités soit la suivante :

- Ville de Dunham : 76,18 %
- Ville de Cowansville : 23,82 %

ADOPTÉ

**REMPLACEMENT DE LA
POLITIQUE DE DÉRÉGLEMENTATION D'UN COURS D'EAU**

406-1113

CONSIDÉRANT que la politique de déréglementation d'un cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi est datée du 14 mai 2003;

CONSIDÉRANT que ladite politique de déréglementation d'un cours d'eau réfère à des dispositions du Code municipal désuètes suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005);

CONSIDÉRANT que depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales le 1^{er} janvier 2006, l'article 103 définit les cours d'eau sous compétence des MRC, par opposition aux fossés de drainage notamment;

CONSIDÉRANT que certains cours d'eau ou portion de cours d'eau verbalisés, c'est-à-dire encadré par un règlement de cours d'eau, pourraient être considérés comme des fossés de drainage au sens de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que les règlements de cours d'eau, qui décrit la situation géographique du cours d'eau, sont toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT les demandes de déréglementation reçues pour la branche 40 du cours d'eau Morpions à Farnham et pour la branche 66 du cours d'eau Morpions à Notre-Dame-de-Stanbridge;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la politique de déréglementation d'un cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'annuler et de remplacer la Politique de déréglementation d'un cours d'eau datée du 14 mai 2003 par ce qui suit :

« POLITIQUE DE DÉRÉGLEMENTATION D'UN COURS D'EAU

Demande : Toute demande d'abolition ou de modification de la réglementation concernant un cours d'eau doit être remise par écrit au bureau de la MRC en indiquant :

1. la section du cours d'eau visée par la demande de déréglementation;
2. les motifs de la demande;
3. l'argumentaire démontrant que la section du cours d'eau visé par la demande doit être considérée comme un fossé de drainage au sens de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6)
4. comment, à l'aide d'un plan signé par un professionnel reconnu pour ce domaine, les lots drainés par ledit cours d'eau se draineraient si le cours d'eau était fermé;
5. l'accord de tous les propriétaires dont les lots sont dans le bassin de drainage dudit cours d'eau;
6. l'appui de la municipalité concernée par résolution;
7. le versement du dépôt par la municipalité locale (selon le règlement de tarification des biens et services de la MRC Brome-Missisquoi).

Critères d'analyse : Le comité des cours d'eau analysera toute demande de déréglementation et adressera une recommandation au Conseil de la MRC en tenant compte des critères suivants :

1. L'écoulement visé par la demande peut être considéré comme un fossé de drainage au sens de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6);
2. les lots concernés seront drainés de façon efficace sans ledit cours d'eau;
3. la fermeture éventuelle du cours d'eau n'entraînera pas des problèmes d'écoulement d'eau ni en amont ni en aval;
4. tous les propriétaires concernés sont en accord.

Procédure : La procédure à suivre est la suivante :

1. Une demande est déposée à la, ou aux municipalités concernées;
2. La municipalité transmet la demande complète au coordonnateur des cours d'eau de la MRC;

3. Analyse du coordonnateur des cours d'eau en fonction de la définition de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6) et rédaction d'un rapport sur le statut de l'écoulement en question;
4. Analyse du comité cours d'eau et recommandation au conseil de la MRC;
5. En cas de refus, envoi de la résolution accompagnée d'un rapport expliquant les raisons du refus;
6. Adoption d'un règlement concernant la déréglementation de la section concernée :
 - 1) Adoption d'un avis de motion
 - 2) Affichage des avis publics
 - 3) Adoption du règlement
7. Envoi d'une correspondance au MDDEFP avisant le ministère de la modification réglementaire.

Coût de la procédure: La MRC sera remboursée par la municipalité concernée pour les frais administratifs, les coûts réels engagés, tel que prévu au règlement de tarification des biens et services de la MRC Brome-Missisquoi. »

ADOPTÉ

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION
DES BIENS ET SERVICES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Avis de motion est, par la présente, donné avec dispense de lecture, si tous les maires reçoivent le projet de règlement avant la séance d'adoption, par monsieur Josef Hüsler, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement numéro 07-1113 amendant le règlement 09-1111 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi afin de mettre à jour les frais reliés à la procédure de vente pour taxes, à l'impression de plans grand format et afin d'ajuster les frais pour couvrir la procédure de déréglementation de cours d'eau.

**APPUI À L'OBV DE LA BAIE MISSISQUOI – SUIVI EXPÉRIMENTAL DU
VERDISSEMENT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU AGRICOLES**

407-1113

CONSIDÉRANT le projet de verdissement des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles dans le bassin versant du Morpions, piloté par la MRC Brome-Missisquoi, en partenariat avec l'OBV de la baie Missisquoi, l'UPA Brome-Missisquoi, le MRNF et le MAPAQ, avec l'appui financier de la Fondation de la Faune Du Québec;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce projet, des aménagements fauniques et hydroagricoles seront présentés aux producteurs visés par les travaux d'entretien et mis en place lors des travaux, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer un suivi des actions afin d'en mesurer la performance et d'en évaluer la pertinence dans une perspective avantage-coût;

CONSIDÉRANT le projet de suivi expérimental du verdissement des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles présenté par l'OBV de la baie Missisquoi au MAPAQ dans le cadre du volet «Plan d'Action de l'Approche Régionale (PAAR)» du programme Prime-Vert;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR LUCILE ROBERT
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le projet de l'OBV de la baie Missisquoi concernant le suivi expérimental du verdissement des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles.

ADOPTÉ

**ENTENTE ET NOMINATION – BUREAU DES DÉLÉGUÉS BROME-MISSISQUOI ET
HAUT-RICHELIEU – BRANCHE 9 DE LA RIVIÈRE SUD-OUEST**

408-1113

CONSIDÉRANT qu'une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, soit par

l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

CONSIDÉRANT que des travaux sont requis pour la branche 9 de la rivière Sud-Ouest à Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services de ALPG Consultants Inc. dans ce dossier, quel que soit le mode d'exercice retenu pour exercer la compétence commune des MRC Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu à l'égard de ce cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE

APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN

ET RÉSOLU:

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le Conseil de la MRC Brome-Missisquoi transmette un avis à la MRC du Haut-Richelieu à l'effet de demander son accord pour la conclusion d'une entente ayant pour objet de confier à la MRC Brome-Missisquoi l'exercice de la compétence eu égard à la demande de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 9 de la rivière Sud-Ouest formulée par la résolution 2013-11-2799 de la Municipalité de Sainte-Sabine;

Qu'advenant l'accord de la MRC du Haut-Richelieu, le Conseil autorise la signature d'une telle entente par le préfet de la MRC Brome-Missisquoi ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le secrétaire-trésorier adjoint;

De mandater la firme ALPG consultants Inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Sainte-Sabine relativement à la branche 9 de la rivière Sud-Ouest, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par ALPG consultants Inc., le coût du mandat est de 3 195 \$/km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables;

Le tracé du bassin versant, le calcul des superficies contributives et la répartition du coût au prorata des superficies contributives, si requis, et l'organisation de la réunion des intéressés seront effectués par le personnel de la MRC Brome-Missisquoi et le temps alloué spécifiquement à cette tâche sera facturé au projet, conformément au règlement de tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

APPUI À L'OBV-YAMASKA – PROJET DE PROTECTION DES HABITATS DE LA TORTUE DES BOIS ET DE LA SALAMANDRE POURPRE

409-1113

CONSIDÉRANT qu'à la suite des inventaires fauniques réalisés en 2013, les ruisseaux Alder, Dozois, Jackson, North Branch ainsi que certaines portions des rivières Yamaska et Yamaska Sud-Est constituent des habitats fauniques naturels pour la tortue des bois et la salamandre pourpre, désignées vulnérables selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec.

CONSIDÉRANT que l'habitat de ces espèces est dépendant de la qualité des bandes riveraines et du respect de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet de l'OBV-Yamaska vise à rencontrer les propriétaires riverains, les sensibiliser à la présence d'espèces rares et expliquer la réglementation municipale relative aux rives;

CONSIDÉRANT que l'application de la réglementation sur les bandes riveraines est un élément central du plan d'action triennal sur la gestion intégrée et durable de l'eau adoptée par le conseil des maires en novembre 2012;

CONSIDÉRANT que l'OBV-Yamaska dépose une demande de financement au programme Faune en danger de la Fondation de la Faune du Québec pour ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le projet de l'OBV-Yamaska pour la protection de l'habitat de la tortue des bois et de la salamandre pourpre. Aussi, la MRC Brome-Missisquoi y contribuera, pour un maximum de 20 heures en ressources humaines, soit une valeur de 1 200 \$ en nature, pour :

- 1) Partager l'information sur la réglementation des bandes riveraines ainsi que le matériel de sensibilisation en notre possession concernant les bandes riveraines;
- 2) Assister l'OBV-Yamaska dans l'établissement de contact avec les municipalités concernées et pour les informations concernant les propriétaires visées par le projet (nom, adresse);
- 3) Émettre des commentaires (au besoin) sur les documents produits dans le cadre du projet (lettre aux riverains ou autres);
- 4) Collaborer avec l'OBV-Yamaska pour les activités cartographiques relatives au projet (au besoin).

ADOPTÉ

**COÛTS EXORBITANTS POUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME
D'ÉVALUATION : DEMANDE D'INTERVENTION AUX UNIONS MUNICIPALES**

410-1113

CONSIDÉRANT que notre fournisseur informatique en évaluation nous a informé d'une augmentation exorbitante de coûts en 2014 pour le support informatique et/ou pour l'achat de nouvelles licences en invoquant les investissements énormes qu'il a dû effectuer pour se conformer aux nouvelles exigences du MAMROT pour le système d'évaluation modernisé;

CONSIDÉRANT que les coûts passeront de 10 000 \$ à 23 150 \$ entre 2010 et 2014 pour les mêmes services, soit une augmentation de 132 %;

CONSIDÉRANT que SMI nous a aussi informé que les coûts de licence et de support pour les logiciels d'évaluation doubleront l'an prochain (18 000 \$ dans notre cas) par rapport à ce qui avait été prévu au départ compte tenu des investissements énormes qu'il a dû effectuer pour se conformer aux nouvelles exigences du MAMROT pour le système d'évaluation modernisé;

CONSIDÉRANT que des experts en évaluation municipale ont estimé que les nouvelles exigences du MAMROT pour les rôles d'évaluation modernisés coûteront aux municipalités environ 20 \$ par fiche;

CONSIDÉRANT qu'il est fort douteux que les municipalités puissent récupérer cette dépense par une augmentation de l'efficacité apportée par la modernisation;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU :**

De demander à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec d'investiguer ce dossier et de demander au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de verser aux municipalités une compensation financière pour les coûts énormes engendrés par la modernisation du système de l'évaluation foncière.

ADOPTÉ

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT 02-0104
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-0101 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION,
LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET LE REMBOURSEMENT
DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Avis de motion est, par la présente donné, par monsieur Réal Pelletier, que dans les délais prescrit par la loi, à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement numéro 01-0114 amendant le règlement 02-0104 *modifiant le règlement 01-0101 établissant la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil concernant l'ensemble des municipalités* afin de procéder à un ajustement de la rémunération additionnelle forfaitaire du préfet et du préfet suppléant.

**CONTRAT 2014 POUR LE
SERVICE DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN MÉNAGER**

411-1113

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour le service de conciergerie et d'entretien du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi à *Entretien ménager M.L. enr.* au montant de 24 900 \$ annuellement, incluant toutes les taxes applicables, et d'autoriser Robert Desmarais, directeur général, à signer ledit contrat au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA 1
DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DES ACTIONS
DE JEUNES EN MOUVEMENT BROME-MISSISQUOI**

412-1113

**IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU :**

D'autoriser Monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer l'Addenda 1 de l'Entente relative à la réalisation des actions de Jeunes en Mouvement Brome-Missisquoi modifiant ainsi les annexes 1 et 2 de l'Entente afin d'y prévoir le prêt d'une ressource du CSSS affectée à la stratégie plein air et le prêt d'une nutritionniste du CSSS qui accompagnera notamment le milieu communautaire.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

413-1113

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

D'ajourner la séance du conseil afin que les maires puissent délibérer sur les prévisions budgétaires 2014.

ADOPTÉ

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

414-1113

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De réouvrir la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉ

Monsieur Laurent Phoenix, maire de Sainte-Sabine, quitte la séance.

INVITATION : RÉCEPTION DE NOËL DES MAIRES

Le préfet lance l'invitation aux membres du conseil pour qu'une municipalité accepte de tenir la réception de Noël des maires. Lors du conseil de décembre, la municipalité hôte devra être choisie ainsi que la date et l'endroit.

OPÉRATION NEZ-ROUGE DANS BROME-MISSISQUOI

Le préfet informe le conseil des modalités de l'opération Nez-Rouge dans Brome-Missisquoi cette année et il invite les municipalités à s'impliquer.

ASSEMBLÉE DES MRC DE DÉCEMBRE ORGANISÉE PAR LA FQM

415-1113

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Albert Santerre à participer au nom et pour le compte de la MRC à l'assemblée des MRC organisée par la FQM les 4 et 5 décembre prochain à Québec. De payer son inscription et de rembourser ses frais de séjour sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

416-1113

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fautoux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière